

RETRAITES. La crise du subprime et ses répercussions sur les marchés financiers ne sont pas sans conséquence pour les institutions de prévoyance. Ces dernières viennent d'annoncer un rendement

oscillant entre 0,9 et 2,04% pour 2007 alors qu'elles doivent verser aux assurés un intérêt minimal de 2,5%. Mais les trois dernières années leur ont permis de faire des réserves. Suffiront-elles?

Textes: Elise Jacqueson
Dessin: Rocco
elise.jacqueson@edipresse.ch

Faut-il avoir peur pour son 2^e pilier?

La crise du surprime (crédits hypothécaires américains à risque) n'en finit pas de faire des vagues. Dernier épisode marquant en date: le 22 janvier ou lundi «noir» qui a vu les places boursières européennes reculer fortement en raison des craintes issues de la crise des surprime mais aussi de la peur d'une récession de l'économie américaine.

Les plus optimistes se refusent encore à parler d'un «tsunami» mais cela y ressemble de plus en plus. En point de mire chez nous, UBS, qui accuse des pertes sans précédent.

Et nos caisses de pension dans tout cela? Elles aussi souffrent du décrochement des marchés. Leurs pertes sont évaluées entre 20 à 35 milliards de francs pour 2007. D'où la question légitime des assurés que nous sommes tous, actifs ou rentiers: devons-nous nous

attendre à des conséquences sur notre 2^e pilier?

La réponse est oui. «Les caisses de pension vont être affectées, c'est inévitable», déclare ainsi Marc Baijot, actuaire pour l'entreprise HPR, société de conseil pour les caisses de pension et auteur du livre «Le 2^e pilier sans tabou» (Ed. Coninco, 2004).

Avis que partage Jacques Grivel, CEO de Fundo, société d'analyse pour les caisses de pension autonomes. Lui aussi craint un effet de contamination de la crise des surprime. «Elle est plus importante qu'elle n'y paraît. Et il suffit de peu pour déstabiliser un système».

En ce qui concerne l'année 2007, l'heure de vérité a sonné ces jours avec la publication chez Pictet & Cie, des indices LPP 25 et 40, qui oscillent entre 0,9 et 1,4%. Pour sa part, le Credit Suisse dans son indice des caisses de pension suisses, annonce un taux de rendement de 2,04%.

Dans tous les cas, un taux inférieur au taux d'intérêt minimal (lire encadré) de 2,5%, fixé par le Conseil fédéral pour 2007.

Réserves obligatoires

Entre un rendement obligatoire de 2,5% et des résultats qui oscillent eux entre 0,9% et 2,04%, il

y a un trou. Comment les caisses le combleront-elles? «Grâce aux trois dernières années qui ont été excellentes, les caisses disposent d'assez de réserves pour faire face aux pertes», rassure Marc Baijot. Il s'agit de réserves de fluctuations de valeurs que les institutions de prévoyance sont tenues

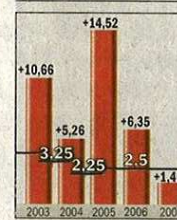
de constituer par sécurité. D'autant plus depuis la précédente crise de 2001-2002, durant laquelle les caisses de pension ont passablement souffert. «Certaines ont même vu leurs réserves tomber à zéro», rappelle Pascal Wittwer, gérant de la Fondation de prévoyance Edipresse.

Aujourd'hui, Hanspeter Konrad, directeur de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), est clair. «Il n'y a pas de raison de paniquer. Les assurés ne doivent pas avoir peur.»

Pas d'inquiétude donc pour cette année. Les institutions de prévoyance pourront verser le taux obligatoire de 2,5%, voire même plus selon les caisses, en allant puiser dans les réserves accumulées pendant les belles années (voir graphique).

Prudence vis-à-vis du marché

Autre garde-fou pour les institutions de prévoyance: elles n'ont pas le droit de placer plus de 50% de l'argent des assurés sous forme d'actions. «Pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, les caisses investissent dans des obligations et des biens immobiliers mais aussi dans de nouveaux produits alternatifs comme les hedge funds, les commodities (marché des matières premières) et le private equity (fonds d'in-



Prévoyance
LEXIQUE Explication
des principaux termes liés
au 2^e pilier

p. 35

Suite ►

Toute l'info

Retrouvez toutes les infos économiques sur notre site

www.lematin.ch/economie

2e pilier ♦ suite

◀ Suite

vestissement)», explique Pascal Wittwer. L'Association suisse d'Assurances (ASA) précise même que les assureurs vie n'ont placé qu'environ 10% de leurs capitaux dans des actions afin de répondre à des exigences strictes en matière de sécurité financière, de garanties et de solvabilité.

L'année 2007 est donc sauve. Mais qu'en sera-t-il de 2008, sachant que le taux de rendement minimal a été relevé à 2,75% par le Conseil fédéral juste avant l'arrivée des turbulences sur les marchés financiers? Pour l'ASIP, cette situation fait ressortir une aberration du système: la fixation de ce taux une année à l'avance. Pour le reste, il faudra attendre de voir si la crise est passagère ou au contraire plus profonde qu'il n'y paraît.

♦ «Il est arrivé que la Bourse monte de 160%. Ne peut-elle pas redescendre de 25%? Cela s'appelle la volatilité de la Bourse. Il y a des fluctuations et c'est normal»

Michel Thétaz, fondateur d'Independent Asset Management (IAM)

Michel Thétaz, fondateur d'Independent Asset Management (IAM), qui gère les fonds de nombreuses caisses de pension, est résolument optimiste. «Il est arrivé que la Bourse monte de 160% ces dernières années. Ne peut-elle pas redescendre de 25%? Cela s'appelle la volatilité de la Bourse. Il y a des fluctuations et c'est normal. Mais, sur le long terme, cela représente une progression de plus de 7%». (Voir graphique.) Voilà pour le court terme et le taux de rendement annuel de notre deuxième pilier.

Diminuer le taux de conversion?

A chaque crise grave de la Bourse s'ouvre également un autre débat, nourri, sur le

taux de conversion. Le taux de conversion sert à calculer la rente annuelle que vous toucherez une fois à la retraite, AVS non comprise (voir lexique). En temps troublés, les partisans de la baisse du taux de conversion en profite pour enfoncer le clou. Dans les mois qui viennent, le Parlement discutera donc de l'éventuelle diminution du taux de 6,8% à 6,4%.

Pour la baisse

Pour Yves Rossier, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), «il faut réviser le taux de conversion à la baisse, que la Bourse aille bien ou mal, afin de donner une certaine souplesse aux caisses. Les gens pensent que leurs rentes diminueront, mais ce ne sera pas le cas en termes réels, car l'inflation est nettement plus faible que par le passé. En outre, si le taux de conversion n'est pas baissé, cela privilégiera toujours les rentiers au détriment des actifs dans les périodes de faible rendement.»

Pour l'Association suisse d'Assurances (ASA), «un taux de conversion plus bas aura pour conséquence des rentes moins élevées, et donc le capital épargné aura une plus longue durée jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Vu l'augmentation de l'espérance de vie et l'évolution sur les marchés financiers à long terme, un capital épargné dans la caisse de prévoyance doit tenir plus longtemps qu'aujourd'hui.»

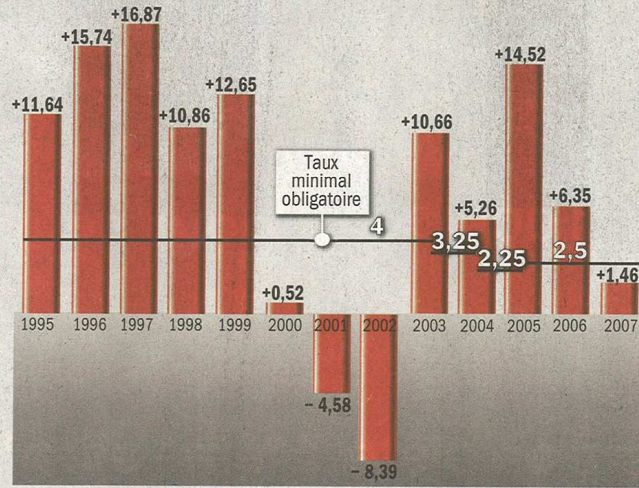
Contre la baisse

On s'en doute, les arguments des partisans de la baisse ne convainquent pas un instant les syndicats. Ce qui fait surtout bondir Colette Nova, spécialiste des assurances sociales à l'Union syndicale suisse (USS): faire croire qu'un taux de conversion trop haut ne privilégie que les rentiers. «Il suffirait pour les caisses de donner plus aux actifs quand tout va bien. De plus, il est faux de déterminer le taux de conversion uniquement en fonction des vaches maigres. Celui-ci doit être axé sur le rendement que les institutions de prévoyance peuvent obtenir à long terme!». ♦

Malgré les crises, les portefeuilles LPP progressent

RENDEMENT MOYEN DES PORTEFEUILLES LPP

(40% d'actions) Chiffres en %



Rendement annuel moyen des portefeuilles LPP des institutions de prévoyance depuis 1995 à décembre 2007. En faisant la moyenne des rendements annuels depuis 1985 (entrée en vigueur du second pilier obligatoire), jusqu'à décembre 2007, la progression s'élève à 7,20%.

Source: Independent Asset Management LeMatin S. Under

♦ Comme le montre le graphique ci-contre, le rendement moyen des portefeuilles LPP des caisses de pension, qui détiennent 40% d'actions, a connu majoritairement des hausses (sauf entre 2000 et 2003). Selon Independent Asset Management (IAM), qui gère les fonds de nombreuses caisses de pension, la progression s'élève à un peu plus de 7% si l'on prend en compte ce rendement moyen depuis 1985. Pour Michel Thétaz, fondateur d'IAM, une chose est sûre: il n'y a aucun souci à se faire pour notre 2e pilier. Quant aux mauvais résultats de 2007, «il n'y a qu'à prendre dans les réserves, elles sont faites pour cela!» Par ailleurs, le gestionnaire se déclare contre la baisse du taux de conversion. «Ceux qui se disent pour sont médiocres et ne veulent pas faire d'efforts pour les assurés.»

Lexique

► **Les institutions de prévoyance** (caisses autonomes + assureurs privés) gèrent 600 milliards de francs suisses. Elles assurent 3 millions de personnes, 300 000 entreprises et 1500 fondations.

► **Le taux d'intérêt minimal** est fixé par le Conseil fédéral. Il correspond à la rémunération minimale que les institutions de prévoyance doivent payer chaque année sur les avoirs de vieillesse, liés à la part obligatoire de la prévoyance professionnelle.

Depuis 2005, ce taux était fixé à 2,5%. Il passe à 2,75% en 2008.

► **Le taux de rendement** est la performance annuelle réalisée par les caisses de pension. En 2007, il oscille entre 0,9 et 2,04%. Les caisses placent l'argent sous forme d'actions (max. 50%), d'obligations, dans des biens immobiliers et de nouveaux produits alternatifs comme les hedge funds (fonds de placement), les commodities (marché des matières

premières) et le private equity (fonds d'investissement).

► **Le taux de conversion** sert à convertir le capital épargné dans la caisse de prévoyance en une rente lors de la retraite. Actuellement de 7,1% pour les hommes et de 7,2% pour les femmes, une réduction progressive du taux de conversion à 6,8% est prévue d'ici à 2014 pour tout le monde. Le Conseil fédéral propose d'accélérer le mouvement en baissant ce taux à 6,4% d'ici à 2011.

LeMatin

Editeur: EDIPRESSE PUBLICATIONS SA
Directeur de la publication: Théo Bouchat (intérim)
Directeur commercial: Karim Bensouda
Directeur de la rédaction: Peter Rothenbühler

LE MATIN

Rédacteur en chef: Peter Rothenbühler
Rédacteurs en chef adjoints: Ariane Dayer, Michel Jeanneret, Jean-Pierre Gattioni, Olivier Schöpfer (sports), Luc Pettifère (technique).

Directrice artistique: Julie Body
Cheffe de production: Christine Emery
Chef d'édition: Bernard Monnet
Chefs de rubrique: Didier Dana (people), Jean Ellgass (culture), Saskia Gallich (guide), Jean-Guy Python (photo).

LE MATIN DIMANCHE

Rédacteur en chef: Michel Danthe
Rédacteur en chef adjoint: Blaise Willa
Cheffe d'édition: Nicole Poyot
Responsable cahiers magazine: Jocelyn Rochat
Médiateur Le Matin: Daniel Cornu
www.meditateur.edipresse.ch
Conception graphique: Dominique Romette

Direction, administration
Avenue de la Gare 33, 1001 Lausanne.
☎ 021 349 49 49 - Fax 021 349 49 29
Internet: www.lematin.ch, e-mail: lematin@edipresse.ch

Abonnements
Avenue de la Gare 33, CP 1095, 1001 Lausanne.
Par fax 021 349 31 69 ou 022 322 31 69 ou par e-mail
lematin.abonnement@edipresse.ch
Abonnez-vous dès maintenant au 0800 833 833 (gratuit).
Dépense l'étranger, veuillez composer le + 41 21 349 31 90

Marketing
Avenue de la Gare 33, 1001 Lausanne, ☎ 021 349 30 00 -
Fax 021 349 30 09. Responsable: Michèle Cassani

Régie publicitaire:
Internet: www.matinpub.ch
Product manager: Karim Mahjoub. Rue Eraz 4, 1002 Lausanne
ou rue de la Synagogue 35, 1204 Genève. ☎ 0848 858 898,
Régie: Media SA, Genève. ☎ 0848 858 898. E-mail: lematin@publicitas.ch
Audience: (REM) March 2007. Semaine: 317 000 lecteurs
Dimanche: 552 000 lecteurs

Une publication d'Edipresse Suisse

Directeur général: Théo Bouchat
Indication des participations importantes selon article 322 CFS:
Le Matin SA, EP Publishing SA, Edipresse Livre SA,
Terre et Nature SA, Agédis SA, SA du Journal de Morges,
Rhône-Média SA, InterMedia SA

Echos du buzz



♦ Par Geneviève Morand

Hervé Lebrét, révolutionnaire de notre temps

Hervé Lebrét vient de publier «Start-up, ce que nous pouvons encore apprendre de la Silicon Valley». Passé par le moule des grandes écoles, Hervé Lebrét est un surdiplômé. Il a fait Polytechnique, Sup aéro, un master à Stanford et une thèse de doctorat en traitement du signal. Sa voie est toute tracée, jusqu'au jour où il découvre la Silicon Valley. Il prend conscience qu'il a failli perdre son enthousiasme. Il renonce à sa carrière de haut fonctionnaire et se lance dans le capital-risque. C'est toute cette expérience, non programmée, en zigzag est pourtant cohérente, faite de deux ans à Stanford, six ans chez Index Venture très connu pour avoir vendu Skype à eBay depuis Genève, quatre ans de recherche en France, et quatre ans à l'EPFL qu'il a mise dans ce livre.

Son premier chapitre est consacré à Google. Il s'adresse avant tout aux étudiants auxquels il veut communiquer son admiration pour les entrepreneurs, souvent des «school drop out» comme Steve Jobs, mais par la désir

restez fous». Son livre n'a pas pour but d'expliquer comment créer sa start-up, mais bien de raconter l'histoire de cette épopée du point de vue culturel, historique et économique. Il a écrit son livre autant par colère, que pour partager sa passion. Mais où trouver cette énergie en Europe? Pour Hervé Lebrét, l'état d'esprit entrepreneurial est plus important que les infrastructures. L'Europe aurait-elle trop investi dans des parcs technologiques, des aides et autres subventions? Et si les jeunes européens étaient tout simplement trop frileux, trop peureux, pas assez affamés?

Actif à la vice-présidence pour l'Innovation et la Valorisation de l'EPFL, son rêve est de convertir le plus de jeunes possibles au goût du risque. On a besoin de mentor. Daniel Borel de Logitech c'est bien, et il y a aussi les jeunes Mark Burki et Paolo Buzzi de Swissquote, Christian Wanner du Shop. Et vous? ♦

Hervé Lebrét

Ce surdiplômé

Votre argent

♦ Par Roland Bron, Vermögenszentrum Suisse romande, roland.bron@vzch.com

La prudence est de mise dans l'achat de produits structurés

Les banques en Suisse émettent une grande quantité de produits structurés à barrière (Barrier Reverse Convertible) avec un coupon garanti sur un panier d'actions diversifié. Ils offrent une protection du capital (barrière) sur parfois 25% ou 30% de la baisse possible des actions sous-jacentes. Or, il n'est pas inutile de rappeler que la prudence est de mise dans le choix de ces placements. Preuve en est, la récente crise boursière qui a fait sauter passablement de barrières. Depuis début 2007, plusieurs actions ont cédé 30% ou plus de leur valeur. Et de nombreux paniers de titres émis au plus haut du marché ont donc perdu sur toute la ligne. Le 7 février 2007, une banque a émis un Barrier Reverse Convertible sur Holcim, Zurich et Swiss Re avec une barrière à -25%. Le produit court sur un an avec un coupon garanti de 10,20%.

touchant à l'échéance la plus mauvaise action du panier. Le 4 janvier 2008, Swiss Re a cassé la barrière fixée à 77,55 francs. La banque versera donc le coupon garanti, le 8 février 2008, et des actions Swiss Re au cours du jour (29.1.2008) de 7979 francs au lieu

Depuis début 2007, plusieurs actions ont cédé 30% ou plus de leur valeur

des 10 000 francs investis. Comme prévu par les conditions de remboursement, l'investisseur subira une perte de plus de 10% à moins que, à une semaine de l'échéance, le

